

# Rapport de la Commission des bibliothèques

## à l'intention du Conseil général

---

Madame la Présidente,

Madame, Monsieur,

Parvenue au terme de ce qu'elle considère comme la première étape des réflexions relatives à l'avenir des bibliothèques de la Commune de Val-de-Travers, la commission des bibliothèques désire soumettre à votre autorité un état des lieux assorti de ses intentions.

### **1. Composition de la commission**

- Mme Christelle Gertsch Macuglia, CG
- M. Bernard Rosat, CG
- M. Jacques Hainard, CG
- M. Paul-André Matthey-Doret, CG
- M. Pierre-Alain Wyss, CG
- M. Yves Fatton, CC en charge des bâtiments
- M. Claude-Alain Kleiner, CC en charge de la culture, président

### **2. Séances**

- 12 janvier 2010
- 20 janvier 2010 – réception de M. P. Schindler, responsable du Bibliobus
- 3 février 2010 – visite de l'Ancienne halle de gymnastique de Fleurier
- 10 février 2010
- 16 mars 2010
- 26 avril 2010

### **3. Mandat de la commission**

Pour mémoire, lors de la séance du 14 décembre 2009, le point 10 de l'ordre du jour relatif à la demande de crédit de Fr. 1'800'000.- pour le financement et la réorganisation des services de l'administration communale et des bibliothèques, le Conseil communal a proposé au Conseil général d'amender ce dossier en retirant l'entier du chapitre concernant la bibliothèque. En effet, à la suite de la visite des locaux et des discussions au sein des divers groupes, il a considéré qu'il était opportun d'aborder ce thème de manière plus sereine en nommant une commission ad hoc afin de dégager une solution plus adéquate. Dès lors, le montant inhérent aux travaux de rénovation de la bibliothèque – Fr. 440'000.- - a été retiré de la demande de crédit.

#### 4. Orientation des réflexions

La Commission, dès sa première séance, a souhaité envisager la totalité des scénarios possibles, n'écartant aucune idée susceptible de permettre de faire avancer la réflexion. Quelques membres de la commission ont souhaité également visiter les locaux de Couvet et de Fleurier afin de mieux comprendre le qualificatif de « désuet » utilisé à l'encontre de l'état de bibliothèque de Couvet dans le rapport du CC au CG. Dans le même esprit, le président de la commission a reçu une délégation des responsables de la ludothèque, élément important de la réflexion. A cette occasion, il a pu prendre conscience des surfaces nécessaires au maintien d'une activité susceptible de répondre aux besoins de la population actuelle.

Lors de la séance au cours de laquelle la commission a reçu M. Philippe Schindler, responsable du Bibliobus, les membres de la commission ont pu prendre connaissance des « exigences » techniques en matière de bibliothèque pour une commune telle que la nôtre, en même temps que mieux comprendre les besoins actuels en matière de mise à disposition de moyens multimédias.

Enfin, au sujet des synergies éventuelles avec la bibliothèque scolaire du Collège du Val-de-Travers, il a été considéré que celle-ci correspondait également à un lieu d'accueil et de vie pour les élèves. Dès lors, il a rapidement été conclu qu'il était difficile d'aller dans le sens d'un regroupement d'une bibliothèque scolaire et d'une bibliothèque communale qui, comporte elle aussi cependant, des ouvrages destinés à la jeunesse.

Aussi, compte tenu des éléments logistiques, techniques et financiers inventoriés ci-dessous, la commission a orienté ses réflexions vers un projet plus vaste certes, mais à même, non seulement de ménager les susceptibilités locales – Couvet et Fleurier – mais également et surtout de résoudre d'autres problématiques importantes, déjà abordées par les anciennes autorités de Fleurier, à savoir l'extension de la crèche communale – site de Fleurier -.

Au surplus, au plan des besoins en accueil parascolaire, le contexte a considérablement et rapidement évolué depuis les premières études à ce sujet. En effet, aujourd'hui, la crèche de Fleurier dispose de 16 places reconnues. Les demandes de placement en crèche sont toujours plus nombreuses, dans le même temps, la nécessité de prévoir un accueil parascolaire à midi – cantine scolaire – est toujours plus pressante.

#### ***Quelques éléments logistiques, techniques et financiers :***

- |  |     |                            |
|--|-----|----------------------------|
| - Location des locaux de la bibliothèque de Fleurier | Fr. | 1'495.- par mois           |
| Coût annuel pour la Commune                          |     | <b>Fr. 17'940.- par an</b> |
| - Coût du Bibliobus                                  | Fr. | 7.70 par hab               |

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| Surcoût pour éventuel passage à Couvet         | <b>Fr. 21'429.20</b>       |
| - Location des locaux de la crèche de Fleurier | Fr. 1'650.- par mois       |
| Coût annuel pour la Commune                    | <b>Fr. 19'800.- par an</b> |
| - Synergie entre école et accueil parascolaire |                            |

A raison de quatre jours par semaine, plusieurs élèves fréquentant l'Ecole enfantine et l'Ecole primaire se rendent à la crèche le matin avant leur entrée à l'école ainsi qu'à midi pour y prendre le repas de midi et, enfin, en fin de journée. Ainsi, un rapprochement des entités concernées permettrait une meilleure synergie à même de répondre aux besoins des familles, comme prévu dans le concordat HarmoS.

- Extension de la crèche communale – site de Fleurier

Actuellement, le site de Fleurier de la crèche communale offre 16 places. Compte tenu des demandes actuelles, cette offre est largement insuffisante. Une augmentation du nombre de places à 24 permettrait d'une part de répondre aux besoins croissants en la matière et, de l'autre, de viser une meilleure rentabilité de la crèche.

- Synergie entre les écoles et les bibliothèques

La proximité des écoles enfantines, primaires et secondaires – à terme, cycles 1, 2 et 3 -, dans un périmètre réduit, paraît être un élément déterminant dans le sens d'une localisation centralisée. Compte tenu de la présence du Lycée, la proche présence des bibliothèques scolaire et communale représente un facteur non négligeable pour une fréquentation optimale de ces lieux de vie et de culture.

- Etat de l'ancienne halle de gymnastique de Fleurier

Compte tenu de sa vétusté et de l'insuffisance de son équipement actuel, l'ancienne halle de Fleurier ne répond plus aux besoins des exigences actuelles en matière d'éducation physique à l'école. Ainsi, outre quelques leçons d'appui, seuls quelques groupes utilisent cette salle en soirée notamment. Aussi, serait-ce sans préjudice ou presque que cette salle pourrait être affectée à d'autres besoins.

## **5. Proposition de la commission**

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la commission propose au Conseil général la configuration suivante :

## **Bibliothèques**

- Déplacement et extension de la bibliothèque de Fleurier dans l'ancien hangar des pompiers de Fleurier (cf. plan) ; estimation du crédit y relatif **Fr. 800'000.-**
- Fermeture de la bibliothèque de Couvet et remplacement par les services du Bibliobus.

## **Ludothèque**

- Déménagement de la ludothèque de Couvet au rez-de-chaussée – sud - du bâtiment Collège 3 à Couvet : montant du crédit y relatif **Fr. 400'000.-**

## **Ecole enfantine, crèche communale et accueil parascolaire**

- Déménagement et installation dans l'Ancienne halle de gymnastique de Fleurier – **Fr. 1'000'000.- env.**

Certes, cette proposition engendre des coûts plus importants que ceux initialement prévus. Toutefois, il convient de tenir compte de la réduction importante des charges – loyers -, de la possible rentabilisation du bâtiment de la rue du Temple par une affectation rémunératrice – Maison des sociétés par exemple - . Outre ces questions d'ordre financier, il s'agit-là d'un projet délibérément tourné vers l'avenir et parfaitement inhérent aux effets de la fusion.

Afin d'aller plus loin dans le projet – devis plus précis des travaux ainsi engendrés -, la commission demande au Conseil communal l'autorisation d'affecter la somme de Fr. 10'000.- pour confier un mandat précis à un bureau d'étude pour cette réalisation.

En sachant pouvoir compter sur votre compréhension des enjeux pour l'avenir de la Commune de Val-de-Travers en matière d'équipement culturel, nous vous remercions de votre précieuse attention.

Val-de-Travers, le 15 mai 2010

LA COMMISSION DES BIBLIOTHÈQUES